



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune
Projet de « *Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing-Falémé*
GIRN-PBF»

PIMS: 5677-Project ID: 00107545- Award: 00107166

TERMES DE REFERENCE

I. INFORMATION SUR LA POSITION

Service attendu : Mise en œuvre de la Campagne de sensibilisation SFICE dans les dix villages cibles pour une transition vers les écovillages.

Nombre d'ONG : Trois ONG

Durée de la mission : Cinq (5) mois

Date limite de dépôt des offres : 15 août 2022

Date approximative de démarrage : 25 août 2022

Zone d'intervention :

Lot 1 _ Préfecture Mali et Koubia : villages de Fodéya dans la Commune rurale (CR) de Balaki (Mali) et Niara dans la CR de Gadhawoundou;

Lot 2 _ Tougué : villages de Koulifakara dans le District Lallabara, Lafaboube dans le District de Lafaboube (CR de Kouratongo), Dounkita dans le District de Balagan (CR de Fello koundoua), Balabori dans le District de Kegnewoula (CR de Kollet) ;

Lot 3 _ Siguiri : Villages/Districts de Djelikourou (CR de Niagassola), Dibiya et Kakama (CR de Naboun), Koudedi (CR de Franwalia).

II. CONTEXTE ET OBJECTIF

La République de Guinée abrite la source de quatre principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest dont le Bafing (fleuve Sénégal) et la Falémé, sur lesquels sont prévus la réalisation de deux barrages hydro-électriques : Koukoutamba (Tougué), Bouréya (Dinguiraye) avec l'OMVS et le lac du barrage de Sambagallo avec l'OMVG. Les bassins versants du Bafing, de la Falémé et de la Gambie hébergent la plus grande population de chimpanzés en Afrique occidentale avec un sous-sol très riche en ressources minières (or, bauxite, calcaire, ...). Ces bassins possèdent également des atouts considérables pour le secteur du tourisme comme la culture, l'art, le paysage, la flore et la faune sauvage. Le développement d'un tourisme durable transfrontalier pourrait offrir une opportunité de

contribuer à la mutation vers une économie verte et de tirer des bénéfices socioéconomiques des avantages de la biodiversité.

Malgré toutes ces potentialités, la plupart des communautés de ces bassins restent pauvres et luttent pour sortir du cycle de la pauvreté, freiner l'émigration des jeunes en quête d'une vie meilleure et se soustraire d'une utilisation non durable des ressources naturelles et énergétiques.

Pour y parvenir et assurer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), les communautés villageoises ont besoin de solutions qui leur permettent de développer et d'investir dans de nouvelles formes durables d'accès à l'énergie, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de mener des activités génératrices de revenus basées sur la gestion intégrée et durable des terres et des ressources naturelles dont elles disposent.

Pour réduire ces menaces sur les ressources naturelles, la Guinée a bénéficié d'un financement du FEM à travers le fond STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources), avec une contribution du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé. L'objectif de ce projet est de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (Parc National de Moyen-Bafing, Réserve faunique et Forêts Communautaires) dans le Paysage Bafing-Falémé, et en mettant en place un concept d'écovillages autour des aires protégées. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre quatre composantes : (i) la gestion intégrée du paysage du Bafing-Falémé, (ii) l'opérationnalisation de la gestion des aires protégées et des zones tampons du Bafing-Falémé, (iii) la mise en place du modèle d'écovillage dans le paysage du Bafing-Falémé, (iv) l'intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet dans un paysage présentant des enjeux environnementaux, sociaux et économiques assez importants (réalisation des grands barrages hydroélectriques, projets d'exploitation minière, conservation de la biodiversité, etc.), la mise en place d'un programme de sensibilisation, de formation, d'information, d'éducation et de communication environnementale (SFICE) s'avère nécessaire.

Ainsi, l'engagement communautaire est un facteur clé de réussite du projet. Un programme SFICE a été mis en place par le projet pour renforcer la participation des parties prenantes dans la lutte contre la dégradation des terres et l'utilisation et la gestion durable des ressources et de la biodiversité du Paysage du Bafing-Falémé. Il vise à informer, sensibiliser et former les communautés sur les technologies novatrices de conservation et d'utilisation des ressources de la biodiversité, les droits et les règles de gestion des aires protégées, en utilisant des outils de communication attrayants tels que vidéo, théâtre et brochures au travers des réunions communautaires et de masse, visites à domicile et des ateliers de formation.

Dans sa mise en œuvre, le SFICE mettra un accent particulier sur la formation/vulgarisation du code forestier et de celui des faunes auprès des communautés villageoises cibles pour une transition écologique.

Pour la mise en œuvre de ce programme SFICE, il est prévu dans le Prodoc de mobiliser des OSC locales à travers des appels à propositions pour mener les activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités est élaborée et validée par l'unité de gestion du projet ;
- Un rapport de démarrage des activités est validé ;
- Une revue des meilleures technologies et des bonnes pratiques de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité est effectué ;
- un guide d'animation imagé harmonisé et facilement compréhensible par les communautés des villages cibles pour une transition vers les écovillages est disponible ;
- Un guide d'animation sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées les plus pertinents pour les communautés, intégrant des outils de communication attrayants tels que des vidéos, des audios théâtre et brochures est disponible ;
- Les capacités des 40 vulgarisateurs de relais comprenant 50% de femmes et d'hommes sont renforcées sur l'ensemble des thèmes de formation, de sensibilisation et d'éducation à réaliser dans les 10 écovillages ;
- Les capacités des communautés des 10 villages cibles pour une transition vers des écovillages sont renforcées sur les meilleures technologies et des bonnes pratiques de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité ;
- Les communautés des villages cibles sont informées et sensibilisées sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées.

IV. FONCTIONS/RESPONSABILITÉS/TÂCHES

Sous la supervision de l'Unité de gestion du projet et en étroite collaboration avec les Responsables de Zones et les services techniques ; les prestataires assureront plus spécifiquement les tâches ci-après :

- Élaborer une méthodologie et des outils de sensibilisation et de communication, assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ;
- Produire un rapport de démarrage des activités ;
- Animer une réunion de cadrage organisée par le projet pour valider le rapport de démarrage ;
- Faire la revue des meilleures technologies et des bonnes pratiques de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité ;
- élaborer un guide d'animation imagé, intégrant des techniques de communication comme des causeries éducatives, des saynètes, des études de cas, des jeux de rôles ; facilement compréhensibles par les communautés des villages cibles pour une transition vers les écovillages ;
- Sélectionner les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées les plus pertinents pour les communautés, préparer un guide d'animation, intégrant des outils de communication attrayants tels que des vidéos, des audios théâtre et brochures

- En synergie avec le responsable de zone, appuyer les communautés à l'identification des vulgarisateurs de relais à renforcer sur la base des critères retenus avec l'Expert en charge de la mobilisation communautaire ;
- Renforcer les capacités des vulgarisateurs de relais sur l'utilisation des outils de communication pour qu'il assure le relais des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaires ;
- La revue des meilleurs technologies de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité est effectuée et un guide d'animation imagé, intégrant des techniques de communication comme des causeries éducatives, des saynètes, des études de cas, des jeux de rôles ; facilement compréhensible par les communautés des villages cibles pour une transition vers les écovillages élaboré ;
- Organiser des sessions de formation sur les meilleurs technologies de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité sont organisées dans les 10 villages cibles pour une transition vers les écovillages ;
- Animer des campagnes de sensibilisation, Information et éducation environnementale sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées sont réalisées dans les 10 villages cibles pour une transition vers les écovillages ;
- En collaboration avec l'Expert en charge de la biodiversité du projet, sélectionner des vidéos et documentaires sur la gestion des écovillages en mettant un accent sur la participation des femmes et des jeunes ;
- Organiser des causeries éducatives et de projection de vidéos sur l'organisation, la planification et la mise œuvre des plans de gestion des écovillages ;
- Avec l'appui de l'Experte du projet chargé du Suivi-évaluation, évaluer le niveau de compréhension des bénéficiaires, recueillir leurs impression sur les activités du projet ainsi que les bonnes pratiques ;
- Un rapport provisoire intégrant les listes des participants signées, les statistiques sur les participants et les résultats des évaluations des campagnes de sensibilisations, accompagné de photos numériques des activités est élaboré et validé par l'OGPRF et l'Unité de gestion du projet ;
- Un rapport final intégrant l'ensemble des commentaires et observations de la réunion de validation du rapport provisoire.

NB : *Tous les rapports d'activités seront présentés en deux (2) copies (dure et électronique)*

V. LIVRABLES

Groupe 1

- Note méthodologique, assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités;
- Rapport de démarrage des activités.

Groupe 2 :

- Guide d'animation imagé, intégrant des techniques de communication comme des causeries éducatives, des saynètes, des études de cas, des jeux de rôles ; facilement compréhensible par les communautés des villages cibles pour une transition vers les écovillages ;
- Des outils de communication attrayants tels que des vidéos, des audios théâtre et brochures sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées les plus pertinents pour les communautés ;
- Rapport de formation des vulgarisateurs, intégrant les listes des relais validées par village et par le président du comité de gestion, le président des jeunes, la présidente des femmes, le doyen du village et le Chef du village ;
- Rapport de formation sur les meilleures technologies et les bonnes pratiques de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité ;
- Rapport synthèse sur le déroulement et les résultats des campagnes de sensibilisation, d'Information et d'éducation environnementale sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées ;
- Rapport sur les causeries éducatives et projection de vidéos sur l'organisation, la planification et la mise œuvre des plans de gestion des écovillages.

Groupe 3 :

- Un rapport provisoire intégrant les listes des participants signées, les statistiques sur les participants et les résultats des évaluations des campagnes de sensibilisation, accompagné de photos numériques des activités Un rapport final intégrant l'ensemble les commentaires et observations de la réunion de cadrage.

VI. DURÉE DE LA MISSION ET CHRONOGRAMME

La durée de mise en œuvre de la présente prestation est de Cinq (5) mois.

VII. COMPÉTENCES FONCTIONNELLES

L'ONG doit prouver des expériences d'au moins trois (3) ans en matière communication et de mobilisation sociale dans le domaine de la protection de l'environnement, de lutte contre le changement climatique, de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles. Elle doit prouver par des attestations de bonnes fin, la réalisation d'au moins deux (2) missions similaires en Guinée.

La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de trois cadres ayant les profils ci-dessous :

1. Un (e) Ingénieur des Eaux et Forêts, Agronome ou tout autre formation similaire avec Bac+4 spécialiste en éducation environnementale ayant des compétences dans l'élaboration des outils didactiques, Chef d'équipe ;
2. Un (e) sociologue environnementaliste avec de solides connaissances en approches participatives, en communication et en organisation des populations avec des compétences en andragogie.
3. Trois animateurs communautaires disposant des solides connaissances des outils de communication avec une expérience de terrain d'au moins trois (3) ans dans les activités identiques.

VIII. QUALIFICATIONS REQUISES DES CADRES

Éducation	Un diplôme universitaire (au moins Bac + 4) dans les domaines spécifiques des profils indiqués pour chacun des trois consultants
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> ○ Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sensibilisation, de l'organisation des acteurs à la base, de la formation, de l'information et de la communication environnementale dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres et la gestion des ressources naturelles pour le Chef d'équipe et le sociologue environnementaliste ; ○ Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sensibilisation, de l'organisation des acteurs à la base, de la formation, de l'information et de la communication environnementale dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres et la gestion des ressources naturelles pour les animateurs ; ○ Bonne connaissance des phénomènes liés au changement climatique, à la dégradation des terres, à la biodiversité et leurs effets sur les écosystèmes et les communautés, le développement rural et la sécurité alimentaire au niveau des communes rurales et districts pour l'ensemble de l'équipe.
Langues requises	Maitrise du français (oral et écrit), les langues locales (Malinké, poular et sousous) sont obligatoires pour les cadres dédiés à la mise en œuvre du projet selon les Lots

IX. VIII. JALONS DE PAIEMENT

Livrables	Délai	%
Livrable 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Une note méthodologique, assortie d'un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités ; 	Août 22	45

<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de démarrage des activités. 		
<p>Livrable 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide d'animation imagé, intégrant des techniques de communication comme des causeries éducatives, des saynètes, des études de cas, des jeux de rôles ; facilement compréhensible par les communautés des villages cibles pour une transition vers les écovillages ; • Outils de communication attrayants tels que vidéos, audios théâtre et brochures sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées les plus pertinents pour les communautés ; • Rapport de formation des vulgarisateurs, intégrant les listes des relais validées par village et par le président du comité de gestion, le président des jeunes, la présidente des femmes, le doyen du village et validé par le Chef du village ; • Rapport de formation sur les meilleurs technologies de gestion et d'utilisation des ressources de la biodiversité ; • Rapport synthèse sur le déroulement et les résultats des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation environnementale sur les droits et les règles relatifs à la gestion des aires protégées; • Rapport sur les causeries éducatives et projection de vidéos sur l'organisation, la planification et la mise œuvre des plans de gestion des écovillages ; • Liste des relais communautaires identifiées et formées ; • Listes des membres des clubs d'écoute par village ; • Rapport provisoire intégrant des photos numériques des activités. 	<p>Novembre 22</p>	<p>45</p>
<p>Livrable 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport final intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités ; • Supports audios et vidéos ; • Annexes liées à la mise en œuvre. 	<p>Janvier 2022</p>	<p>10</p>
<p>TOTAL</p>	<p>90 jours</p>	<p>100%</p>

IX. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Documents administratifs (agrément)	10
1.1 Aspect administratif (acte de reconnaissance, existence d'un compte bancaire)	10
2. Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	30
2.1 Approche technique et méthodologie	15
2.2 Chronogramme de mise en œuvre des activités	15
3. Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission	60
3.1 Un (e) spécialiste en éducation environnementale (Chef d'équipe)	25
3.1.1. Qualification académique	10
3.1.2. Expérience dans le domaine	15
3.2. Un (e) sociologue environnementaliste	20
3.2.1. Qualification académique	5
3.2.2. Expérience dans le domaine	15
3.3 .trois (3) animateurs spécialistes environnementalistes	15
3.3.1. Qualification académique	05
3.3.2. Expérience dans le domaine	10
Total des points évaluation technique	100

Critères d'évaluation	Points
Documents administratifs (agrément)	10
Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	30
Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	60
Total note technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :
Note financière A = [(Offre financière la moins disant) / Offre financière de A] x 30

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :
Note financière A = [(Offre financière la moins disant) / Offre financière de A] x 30.

X. Moyens de fonctionnement

Le prestataire devra remplir son cahier de charges avec ses propres équipements, matériels, personnel et structures. Les offres technique et financière devront tenir compte de cette obligation, et le projet supportera les coûts directement liés aux activités à mettre en œuvre.

XI. Présentation des offres

11.1. L'offre technique :

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Une lettre de couverture, sur papier entête de l'ONG, transmettant l'offre et par laquelle elle s'engage à exécuter les prestations conformément aux présents termes de référence de cet appel à proposition ;
- Une brève présentation du soumissionnaire, en mettant en évidence son expérience dans le domaine de la restauration des forêts dégradées, la régénération naturelle assistée, l'agroforesterie et le reboisement et ses capacités opérationnelles (moyens logistiques et humains) ;
- Les documents juridiques du soumissionnaire : Arrêté/Attestation de reconnaissance et de confirmation authentiques en cours de validité, l'évidence de l'existence de siège, le n° de compte bancaire ;
- L'approche technique détaillant la méthodologie que le soumissionnaire se propose de suivre pour atteindre les résultats recherchés, assortie des remarques et suggestions de toute nature qu'il jugerait opportun de faire. Toute proposition d'aménagement des termes de référence visant à améliorer l'exécution du programme devra être dûment argumentée ;
- Les moyens de transport disponibles et le délai de livraison bord champ proposés ;
- Un chronogramme détaillé des activités qui tient compte du déroulement des activités en lien avec l'approche méthodologique ;
- La liste, les CV et attestations du personnel technique que le soumissionnaire se propose d'affecter à la réalisation de la prestation. Le soumissionnaire s'engagera, en cas d'obtention du contrat, à déployer effectivement sur le terrain le même personnel pour la mise en œuvre des activités. Tout changement du personnel proposé doit être discuté avec l'Unité de Gestion du Projet.

11.2. L'offre financière :

L'offre financière, en **Francs Guinéens (GNF)**, couvrira tous les coûts directement liés aux activités.

Les offres technique et financière seront obligatoirement présentées sous plis séparés portant respectivement les mentions « **Offre technique mise en œuvre de la campagne de sensibilisation SFICE, Communes Rurales (CR) de xxxx, Préfectures de xxxx, Lot xxxx** » et « **Offre financière mise en œuvre de la campagne de sensibilisation SFICE, Communes Rurales (CR) de xxxx, Préfectures de xxxx, Lot xxxx** ». Ces deux plis seront eux-mêmes glissés dans une grande enveloppe soigneusement fermée, non identifiable, adressée à « Monsieur le Directeur National du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé, Quartier Tata2, Commune Urbaine de Labé » et portant la mention :

« SOUMISSION A L'APPEL A PROPOSITION MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SFICE, COMMUNES RURALES (CR) DE XXXX, PRÉFECTURES DE XXXX, LOT XXXX »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.

NB : Une ONG peut postuler pour plus d'un Lot mais ne peut être adjudicateur que d'un seul Lot.

Les dépôts peuvent se faire au siège du Projet à Labé, Commune Urbaine de Labé, Tel : 622 32 69 89.

Au programme Environnement et Gestion Durable du capital naturel, en face de l'ENAM Coléah, Tel : 622 13 55 33

Les plis peuvent aussi être déposés au niveau des Directions préfectorales de l'Environnement, Eaux et Forêts de :

Mali, Tel : 622 10 18 01/ 622 19 01 41, Koubia : 625 44 59 34 / 628 11 59 74, Tougué : Tel 622 97 73 01/ 628 69 38 67, Mamou : Tel :628 19 07 49, Dinguiraye, Tel : 622 15 00 50, Siguiri : Tel : 622 87 56 63 / 622 64 24 47

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 août 2022 à 12 heures.

Le Directeur National



Adjudant-Chef Aboubacar SAMOURA